



Syndicat National  
des Kinésithérapeutes  
de Groupe

« La vérité est toujours du côté  
de la minorité »

Søren Kierkegaard

## Sommaire

Édito.....	1
Les Contes de la cour.....	2
Action syndicale.....	3-5
Pratique.....	5
Kinépanorama.....	6
En bref.....	6
Ostéopathie.....	7
Le coin des adhérents.....	7
Le doigt de savoir.....	8
Journées mains libres.....	10-11
Marc Viard.....	12
Pourvu qu'on soit livresque.....	16
La Louarne à l'œil.....	16
La pierre à briquet.....	17

Imprimé par

Imprimerie Nouvelle Quimperlé

**Siège Social et Présidence** (Bretagne)

Robert MARCHAND  
Kerfourcher  
29300 TRÉMÉVEN  
Tél./Fax 02 98 96 25 39  
robert.marchand29@orange.fr

**Trésorerie** (Champagne-Ardenne)

Marc VIARD  
24, avenue Président-Auriol  
08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES  
Tél. 03 24 37 83 00  
madevigi@wanadoo.fr

**Secrétariat Général**

Jean-Jacques REINIG  
54, avenue de la Croix Rouge  
13013 MARSEILLE  
jj.reinig@sfr.fr

SNKG le seul Syndicat de Groupe  
ouvert aux praticiens individuels

Janvier - Février - Mars 2010

# Le Courrier des adhérents

## Éditorial

Du 1<sup>er</sup> au 19 Juin  
Journées  
« Mains libres »

### Après H1N1, la régionellose, What else ?

En ce début de printemps, on perçoit très nettement l'influence du réchauffement climatique sur l'humeur des professionnels de santé.

Dans toutes les régions, ils choisissent la rue, pour tenter de montrer à Monsieur Sarkozy, tout le respect qu'ils ont pour son ultra libéralisme en matière de santé mais aussi tenter de corriger quelques dérapages !

La morgue affichée par les tutelles fidélisées au passage en force, crise oblige (?), nous amène à constater qu'une gestion strictement comptable va de pair avec une nationalisation des professionnels pas même voilée.

Cette politique de santé déraisonnée qui jongle avec un équilibre financier volontairement précaire, aboutit au découragement de nombres de praticiens, condamnés d'avance pour avoir exercé leur art avec conscience.

Ici, les sirènes des « Capi » ont séduit 14 000 médecins prêt à vendre du générique pour toucher la prime, non soumise (pour l'instant) à TVA, au grand dam de leur ordre.

Là, des syndicats représentatifs de kinésithérapeutes, toute honte bue, exigent d'amener leur grain de sel pour établir de futurs référentiels comptables, acceptant de facto le principe !

Les mêmes signaient naguère les « quota », baptisés pudiquement « Seuils d'efficience » !

La bonne pratique, on l'aura compris, sera la moins coûteuse, et liée, Sarko Vous en Prie, à la performance.

Au nom du respect des patients et des professionnels, le SNKG ne se rendra pas complice de cette méthode Capi Kappo, promulguée par des caisses aux turpitudes paperassières.

Nous nous associerons volontiers à toutes actions syndicales ou simplement professionnelles non décidées unilatéralement et respectueuses d'un large consensus, tel que nous l'avons fait le 9 Mars pour soutenir les revendications légitimes de nos étudiants.

Ne mélangeons pas les genres, un soignant est fait pour soigner, un assureur pour assurer, aucun des deux ne pouvant abuser de sa position dominante, mais ça c'est une autre histoire !

Robert MARCHAND  
Président National

<http://www.snkg.net>

# Les contes de la cour

Livre VII, Chapitre XI

Dans lequel Nic l'Amer excite les régions.

## Un grand pas dans le Kafka

Cette fois, Nic l'amer va connaître la solitude du coureur de fond. Avec sa harde de meufs insoumises, il allait se taper une nouvelle croûte mais sans Juppé.

Il aurait bien aimé disposer de fonds qui coûtent peu, mais ses meilleurs amis, ces gros empâtés de banquiers préservent leur fric. Ils osent encore léser ceux qui ne bouffent pas, ils les enfoncent et se défilent. Avec les pontes rudes, les négociations sont toujours fêlées.

Jusqu'alors, quand il faisait sa pub, les gens se taisaient, aujourd'hui il est en veine car il a toujours la parole.

Quand il pense aux sots qui critiquent ses gains, il se sent acculé sans pouvoir financer.

Ce petit cabot n'attire plus que les « non ».

## L'étage des vaccins.

Acculer Roselyne resterait bancal, de toute façon, si Nic la vire, de grands labos paniqueront.

Commençant à sentir sa planète minée, elle déplore trop de vaccins allégés.

Elle fuit l'écoute des pros trop chauds pour les gras, en fait elle ne supporte les échanges acides que s'ils sont innovants. Elle peut même se fendre devant la pire des niches, mais si Nic lui jette le gant, ça va la glacer.

## Dans les camps débattus.

Avec sa tête à prier avant l'élection le gros Xave rit en présentant son vote.

Bayrou, ce porteur de pauvres vestons, a ramassé une rouste ; il faut dire qu'il tentait sa chance de façon délirante.

Bien que n'étant plus toute Frêche, Aubriette de la Solide Aridité aimait les élections royales, elle avait encore des moments d'euphorie après l'élection tout en se défilant de ce roux mondain de Dany le rouge.

## Des mecs dans la foule.

Beaucoup de jeunes sur les quais en ce 9 Mars. Pour les futurs kinés, l'école reste à fouiller.

Bien que leurs fracs sentent encore le coca, les jeunots rêvent de profs sortant des facs.

Il convient d'admirer ces jeunes qui osent ; les luttes les font encore pouffer. Pas de veaux ridés ni de poules sans melle dans leur cortège. Espérons que ces jeunes cracks atteindront leurs buts.

## Et toujours des fédés qui loupent.

Berjolais Nouveau était en panne de larrons un peu comiques. Il était conscient qu'il ne fallait pas diverger sur la vague des étudiants. Il paraît qu'à son âge son tennis serait précis, et ce machiste sait être fielleux. A force d'être déférent, il se sent encagé, et pourtant, il adore partager les mets des riches. Quand il montre son ire, c'est bien peu.

Bientôt ses fonds ne seront plus opaques, hélas UNCAM et UNOCAM, les deux ne veulent plus banquer.

Avec son procès perdu, que de fric dans l'attente avant de pouvoir enfile tranquillement des savates au ski.

## Des PC indolents.

Rêve d'Ailleurs et ses Okeyeurs soutiennent aussi les grondeurs de la rue. Beaucoup de leurs routes font malotru, mais avec ce vieux paon de Berjolais qui honnit les unions, c'est toujours abus de route.

Vidés et sans rigueur, leurs PC semblent indolents, sauf quand ils s'excitent sur des notes qui provoquent l'émoi.

Les oignonistes sont las d'envoyer des plis vains, ils ont classé des plans de rigueur, mais comme souvent, leurs cris semblent envoûtés.

Ça va sûrement barder entre les nigauds !

## Du bagou pour les débats.

A la Skudéria, on cherche à éviter les gaffes et les mauvais plans, surtout les plans mal comptés !

Ils ont réussi à monter un PC assez dur. Pas question de répandre des potins pour duper.

Après avoir épuisé des caisses de maquettes, adeptes des pubs tranchées, ils visaient l'accord des populations, des populations de corps sains. Les opérations qu'ils envisageaient ne pouvaient pas évoquer des jeux manqués, apanage des clans sans grâce.

## L'équipe des copains.

Fatigués par les camps glacés derrière leurs bannières et qui se taisent, des « anonymes aux mains libres » s'inscrivent au générique. Ils rejettent leurs chaînes pleines de dépit. Ils rêvent de mettre le Net en feu. Pas question de s'agiter sans lutter comme ces syndicats pourtant avertis, mais dont le discours est biaisé au fond.

Leur campagne promettait d'être chaude à la longue.

## L'éthique ça prend.

Au-dessus de la mêlée, le Roi René bien dans sa chaire, respecte sa casquette et l'éthique. Son code est fait pour chasser les gueux et il n'aime pas que les élus rigides cachent leurs frais ; comme quoi parfois, l'éthique ça prend.

Hercule Lakiné  
Muscléopathe



## Le Mot du Président

« SI TU NE VAS PAS A LAGARDÈRE ».

Ce premier trimestre restera historique pour notre monde syndical, en effet, c'est la première fois que nous voyons porté de concert le même projet par la majorité de nos représentants.

L'exigence de qualité de notre formation nous a conduits à vouloir concrétiser enfin, 22 ans d'expérimentation de PCEM 1 pour accéder en sortie à un master professionnalisant.

En ce qui concerne tous les écueils rencontrés par ailleurs, un consensus entre nos syndicats semble possible dès qu'ils accepteront de mettre sous le boisseau la préséance du « plus représentatif » ou du « plus combatif » au profit du dialogue avec les professionnels.

Dans le monde majoritaire des abstentionnistes, le Net nous a permis de découvrir beaucoup de francs tireurs, décidés à dépasser leurs individualismes, pour se mettre au service d'actions solidaires, par delà les clivages politico-syndicaux.

Face à des tutelles défaillantes voire négatives, il s'agit d'aider le praticien seul ou en groupe à mettre

en valeur le talent qu'il possède, et d'informer le public que bien que son savoir faire soit incontournable dans le monde de la santé, il est volontairement et injustement dévalorisé.

Le SNKG a apporté spontanément son adhésion à un projet monté de main de maître par des bénévoles passionnés. Nous vous invitons à participer à cette opération « Kinés aux mains libres » entre les 1<sup>er</sup> et 19 Juin 2010 destinée à décomplexer la génération montante. N'est ce pas le moins que nous puissions faire.

« ...LAGARDÈRE IRA-T-A TOI ! »

Robert MARCHAND

### Achat, Vente ou Expertises juridiques

d'un Cabinet ou de parts de Cabinet, contactez **l'AEECMK**

(Association des Experts en Estimation de Cabinet de Masso-Kinésithérapie)

ASSOCIATION LOI 1901 (sans but lucratif)  
CRÉÉE PAR DES KINESITHEAPEUTES  
POUR LES KINESITHEAPEUTES

81 Membres, répartis sur toute la France,  
tous MK libéraux.

Pour connaître les coordonnées de l'expert le plus proche : **AEECMK**

54, avenue de la Croix Rouge - 13013 MARSEILLE  
Tél./Fax : 04 91 06 34 02 - <http://www.aeecmk.net>

### L'ACUPUNCTURE

### TRADITIONNELLE :



un Art,  
un Métier,  
un Avenir

Le centre IMHOTEP propose une Formation Théorique & Clinique en 3 ans

Certification de fin d'études

Cours à **PARIS**  
(en 2010)

*pour tous renseignements :*

**01 34 51 72 66**

**06 16 66 76 73**

**[www.centre-imhotep.com](http://www.centre-imhotep.com)**



# Action syndicale (suite)

## CONVENTION

### En résumé

Dans l'épisode précédent, on se souvient que Van de Roeckeghem avait réussi à soulever une broncha aboutissant à un clash, en auto produisant ses propres référentiels, assujettissant une aumône tarifaire au respect de ses diktats.

La réaction ne s'est pas fait attendre, nos deux syndicats se sont précipités au son de l'appel, pour exiger de participer à l'élaboration de ces référentiels comptables ! La manœuvre du Directeur a parfaitement fonctionné, dans leurs futures « négociations », nos représentants pourront tant qu'à faire, s'habiller en « Bourgeois de Calais ».

Cette instrumentalisation des caisses est encore pire que le Capi pour les médecins ; l'Ordre de ces derniers a réprouvé vigoureusement, nous attendons de savoir ce que notre Ordre pense de notre mutilation volontaire.

## IGAS

Le 12 Mars, le SNKG a été reçu par l'Inspection Générale des affaires sociales, pour être entendu sur le sujet de l'entrée dans la filière Kinésithérapie.

Cette mission sur instruction ministérielle, était confiée à l'inspecteur Thierry Leconte, pour l'Education Nationale, et à Madame Michelle Bressand, infirmière recyclée auprès du Ministère pour cette mission d'exploration du monde kinésithérapique.

Deux heures durant nous avons tourné autour de ce sujet extrêmement précis, madame Bressand revenant sans cesse autour de l'idée d'une filière « L1 paramédical » chère à Roselyne Bachelot.

Nous sommes restés fermes sur la filière universitaire PCEMI puis master, exigée depuis trop longtemps par toute la profession.

La constitution de cette commission peut être ressentie comme une ouverture pour les kinésithérapeutes qui peut être un jour, au sein du ministère, seront amenés à leur tour à consulter les infirmières, les médecins, les dentistes, sur différents sujets concernant leurs professions.

## FNEK

Bien que le SNKG ait apporté son soutien parmi les premiers au mouvement du 9 Mars de nos étudiants déclenché par la FNEK, nous n'en avons pas trouvé trace sinon sur notre site.

Le compte rendu de la FNEK trouvé sur Egora est le suivant

*Article paru le Mercredi 17 Mars 2010*

### 10 Mars 2010 : 2000 étudiants dans la rue pour un lancement des concertations !

Franck Gougeon

Dans un communiqué, la Fédération nationale des étudiants en kinésithérapie (FNEK) annonce que, le 9 Mars près de 2000 étudiants kinésithérapeutes et plusieurs professionnels ont convergé sur Paris pour manifester en faveur d'une réforme concertée de la formation initiale. Cette manifestation était « soutenue par deux syndicats professionnels » annonce la FNEK.

« Cette journée était placée sous le signe des réformes de la formation initiale : sélection par L1 santé, intégration universitaire, gratuité des études, grade de Master, meilleures conditions sociales... » indique le communiqué qui précise qu'une délégation a été reçue par le cabinet de la ministre de la Santé, Madame Bachelot.

Le texte ajoute que « de nombreuses perspectives pour les étudiants ont été garanties : intégration aux discussions sur la gouvernance des instituts paramédicaux et l'instauration de la démocratie étudiante dans les décisions de l'IFMK ; clarification du versement des indemnités de stage et de transport ; réflexion pour la mise en place d'un Programme

de Recherche Hospitalier en « Réadaptation » ; poursuite des réunions de réingénierie du Diplôme d'Etat jusqu'à production d'un programme de qualité ; facilitation de la mobilité internationale notamment par la charte ERASMUS dans le cadre du nouveau programme de formation ; réflexion sur le transfert de gestion aux CROUS des bourses des étudiants, comme le Ministère de la Culture et de la Communication l'a déjà effectué pour les étudiants relevant de sa compétence. »

« Enfin, une date sera donnée prochainement par le ministère concernant le lancement des négociations sur la formation des kinésithérapeutes » explique la FNEK qui ajoute que « après 20 ans d'immobilisme, de nombreux thèmes devront être abordés pour avoir une réforme ambitieuse et tournée vers l'avenir : sélection ; intégration Universitaire ; niveau de sortie ; poursuite des études et recherche ; questions sociales des étudiants. »

Les étudiants « prennent note du premier pas fait par le gouvernement. Ils attendent maintenant avec impatience les avancées concrètes. »

## OPERATION « KINESITHERAPEUTES AUX MAINS LIBRES » LES RENDEZ-VOUS DE LA PREVENTION

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Qui mieux que vous, pourrait valoriser ses compétences ? Qui mieux que l'ensemble des praticiens de terrain pourrait représenter tous les professionnels ?

Face à la dégradation orchestrée de notre exercice, et malgré les menaces que font peser les technocrates comptables sur l'accès aux prestations de masso-kinésithérapie envers un public désinformé, nous avons décidé de réagir collectivement.

Masseurs-kinésithérapie issus de tous horizons, nous avons décidé de fédérer l'énergie de tous les professionnels pour promouvoir notre exercice, et en démontrer la pertinence.

Trois semaines durant, du 1<sup>er</sup> juin 2010 au 19 juin 2010, nous vous invitons à réserver des plages horaires, pour accueillir gratuitement le public demandeur en conseils, bilans, soins de prévention pouvant ou non l'orienter sur le choix de la masso-kinésithérapie.

Il ne s'agira pas d'emboliser votre cahier de rendez-vous, mais de choisir des moments de disponibilité pour participer à cette action d'ensemble.

Le public, tout comme chacun d'entre vous, aura accès à la liste des participants sur notre site internet et à leur coordonnées : <http://preventionmk.fr>

Nous utiliserons tous les moyens d'informations à notre disposition : TV, radios, presse écrite, internet, affichage dans les cabinets etc... va sans dire que le succès de cette opération passe par l'adhésion d'un maximum de professionnels conscients qu'eux, et eux seul peuvent peser sur l'avenir de notre profession.

La réussite d'un tel projet sera un message fort en direction des pouvoirs publics. Il leur signifiera que les masseurs-kinésithérapeutes, éclairés et compétents sont dans leur domaine, des praticiens de première intention. Ils démontreront que loin d'être des fauteurs de "trou", ils sont préventivement et curativement des facteurs d'économie pour notre système de santé.

"kinésithérapeutes aux mains libres" rejoignez-nous pour montrer votre savoir faire, nous nous occupons de le faire savoir.

*Pour en savoir plus :*

<http://preventionmk.fr/mainslibres/>

## Pratique

[egora.fr](http://egora.fr) - L'Internet des professionnels de santé

Article paru le Mercredi 24 Mars 2010

### EHPAD : Vers la fin de l'exercice libéral ?

Dans un communiqué, la FFMKR revient sur une réunion le Lundi 22 Mars au Secrétariat d'Etat en charge des aînés pour discuter du projet de « contrat-type portant sur les conditions d'intervention des masseurs-kinésithérapeutes en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ».

Elle indique avoir rappelé « l'atteinte inacceptable à la pratique conventionnée ». En effet, le gouvernement souhaite que dans le cadre de la réforme de la tarification, lorsque qu'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) abandonne le tarif partiel pour le tarif global, les médecins, les infirmiers et les masseurs-kinésithérapeutes ne seront plus rémunérés par le patient mais par l'établissement » précise la Fédération. Elle se dit « scandalisée que les établissements contrôlent

totalemment l'activité des professionnels de santé libéraux ce qui aboutira à terme au contournement pur et simple du statut libérale » et rappelle « son attachement au paiement à l'acte technique. »

Si elle n'est pas opposée à la forfaitisation du temps de coordination, la Fédération estime que « cette forfaitisation doit être suffisamment conséquente pour être en adéquation avec l'exercice quotidien des masseurs-kinésithérapeutes et quoiqu'il en soit supérieure au 25 AMK proposés. »

Selon la Fédération, « il est impensable que le masseur-kinésithérapeute s'engage à organiser la continuité des soins. Déjà qu'il ne trouve pas de remplaçant, il est inacceptable que la continuité des soins soit une obligation contractuelle illimitée. »

Enfin la FFMKR a indiqué que dans certains départements, certains EHPAD proposent des contrats dits « types » alors que les négociations sont en cours. Elle juge ces pratiques « scandaleuses » et demande aux masseurs-kinésithérapeutes d'agir en conséquence si les contrats actuels, qui ne sont pas des contrats types, exigent une rétrocession d'honoraires. La FFMKR conseille même vivement de refuser de signer de tels contrats.

*Franck Gougeon*

# Kinépanorama

## RÉGIONELLOSE

Selon des « avis autorisés » comme disait Coluche, plusieurs personnalités seraient sur la sellette pour mollesse du genou dans la campagne pour les régionales.

Voilà que maintenant sarko voudrait nous remanier Roselyne !

## MENSURATIONS

Roselyne ne fait plus que du 18, non pas du 18 ans mais du 18% d'opinion favorables auprès des médecins de ville.

## ENCORE UN COUP DE JUPPÉ

73% des professionnels de santé désapprouvent la politique de santé du gouvernement.

Les intentions de vote pour la gauche et les verts s'affirment... vive la mémoire de poisson rouge.

## LA SANTÉ DU RÂBLE

Les Chiennes de Garde décernent leur palme à la campagne d'affichage de l'Ordre, réservant le titre de proxénètes à nos élus ordinaires, ça va peiner Céline...

La comtesse invite l'Ordre à vérifier « l'axe de ses projets nets ».

# Où sont nos navires ?

## FAUT PAS RÊVER

Compte tenu de la crise, Van Roeckeghem estime que le passage à 23 € pour les médecins ne pourrait pas se faire avant 2011. OK mais quel semestre ?

## SALAIRE

Nous connaissons mieux le salaire des conducteurs de TGV, des aiguilleurs du ciel, des sénateurs, des députés européens, mais quelqu'un pourrait-il nous dire combien gagne Van Roeckeghem ?

## ENTONNOIR D'HONNEUR

Indubitablement cette décoration revient au Professeur Bernard Debré, grand défenseur de l'ostéopathie.

# En bref

## CAPICAPPUT ?

Selon la cour européenne de justice, l'incitation financière à prescrire des génériques serait à tirer toutes les conclusions : il pense généraliser cette pratique. On va tout de même pas se faire embêter par des étrangers ! Capi c'est pas fini.

## DES CHIFFRES

5 %

C'est l'augmentation prévue par la FNMF pour les complémentaires santé en 2010.

2 %

C'est l'ONDAM souhaité par Eric Woerth.

150 milliards

C'est le déficit de la sécu pour 2013...

15 %

La sécu refuse d'abaisser le remboursement de certains médicaments à 15%.

35 %

resterait le seuil d'efficience. Les mutuelles avaient déjà pris la même décision.

1 700 €

par personne, c'est le surcoût engendré par le statut d'auto-entrepreneur qui devrait plomber nos caisses de retraite en asséchant leurs réserves d'ici à trois ans.

## COTISATIONS

Les Ordres qui paient quoi ?

	Kinésithérapeutes	Médecins généralistes	Pharmaciens	Infirmières	Pédicures-podologues
Cotisation de base	280 €	290 €	155 €	75 €	286 €
Cotisation SEL et SCP	140 €	140 €	155 €	75 €	286 €
Cotisation salariés	130 €	X	155 €	75 €	286 €
Retraités, inactifs	100 €	58 €	155 €	X	143 €
Diplômés de 2009	65 € (65 € la 2 <sup>e</sup> et la 3 <sup>e</sup> année)	pas de tarif spécial	155 €	37,50 €	28,60 € (143 € la 2 <sup>e</sup> année)
Nombre de professionnels	66 919	68 339	73 128	495 834	11 045

## 18 EUROS

Le montant du forfait hospitalier passe de 16 à 18 € au 01/01/2010. 12,5 % d'augmentation c'est 160 millions de recettes supplémentaires.

# Ostéopathie

Décidément, l'accouchement de l'ostéopathie se fait dans les spasmes.

Le professeur Bernard Debré, député de Paris et également chirurgien, dépose un projet de loi destiné sans doute à assainir, s'il en était besoin, le monde de l'ostéopathie en le remettant sous la coupe des médecins bien évidemment.

Un petit quarteron de députés ose ainsi, utiliser des arguments parfaitement fallacieux voire diffamatoires : Mr Debré semble ignorer les décrets de mars 2007 permettant de porter le titre d'ostéopathe.

Il veut ignorer que les professionnels sont parfaitement repérables grâce à leur inscription au fichier ADELI.

Il met en cause et sans apporter la moindre preuve les ostéopathes dans l'augmentation de la sinistralité.

Il parle des fraudes diverses et variées opérées par les MK faisant rembourser des séances d'ostéo sous couvert de l'assurance maladie. Ce qui ne pourrait pas se voir bien sûr chez les médecins !

Il n'apporte là encore aucun chiffre, sans doute n'ose-t-il pas emprunter ceux de la chambre des ostéopathes.

L'enseignement serait en outre médiocre dans les écoles d'ostéo ! Il est vrai qu'il faut cinq ans pour former le vulgum pecus à cette discipline, alors que pour le médecin, moins de 300 heures suffisent.

L'idée générale serait de créer une profession d'ostéopathes, non professionnels de santé, dans le code de la santé publique, alors qu'actuellement, il s'agit d'un titre qui peut être porté par plusieurs professionnels.

Il reste donc possible en France d'avoir plusieurs casquettes dès lors que l'on en a les compétences : boucher-charcutier, kinésithérapeute et ostéopathe, chirurgien et député mais dans ce dernier cumul, un minimum de connaissance en droit semblerait souhaitable.

Les réactions à cette attaque frontale ne se sont pas fait attendre ; il faut saluer la rapidité d'intervention de la FFMKR auprès du ministère pour faire cesser ce trouble. L'UFOF juge le projet dangereux et incohérent.

Pour le SFDO, « ce projet présenterait quelques axes intéressants, mais présente de nombreuses incohérences juridiques ».

Pour le SNOF, l'article 75 est en danger, et constate que cette proposition de loi s'est faite sans consultation des organisations professionnelles.

LAFO demande de « surseoir à la signature de cette proposition de loi, qui ne résiste pas à une analyse sérieuse et objective. »

Mais qu'allait-il faire dans cette galère ? Le Professeur Debré mériterait tout de même mieux qu'un entonnoir sur la tête....

## REVENUS

D'après l'observatoire socio-économique de l'ostéopathie (OSEO) la santé financière des 4715 ostéopathes exclusifs enregistrés au fichier ADELI se détériorerait.

## UNE SANTÉ ÉCONOMIQUE FRAGILE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Chiffre d'affaire annuel</b>	55 595 €	54 412 €	55 070 €	51 411 €	47 331 €	44 874 €	37 277 €
<b>BNC</b>	26 993 €	25 436 €	26 034 €	24 126 €	21 551 €	21 127 €	18 243 €
<b>Nombre de consultations par mois</b>	120	118	118	104	95	89	74

# Le coin des adhérents

La grosse commission par Yann AMAR

Dernièrement j'ai siégé en Commission Départementale de Réglementation.

Vaste fumisterie où étaient sur la sellette des confrères qui pratiquaient surtout à domicile.

- 1) les kinés qui se déplacent sont de plus en plus rares et c'est eux qu'On veut punir. Bravo ! On va les dégoûter, et les vieux qu'On veut garder à leur domicile (pour économiser) ont du souci à se faire pour leur santé.
- 2) J'étais atterré de voir qu'On leur reprochait des cotations « erronées », que les personnes âgées ne pouvaient être cotées qu'en 6, sans tenir compte ni de la prescription, ni de nos bilans.
- 3) Un confrère a très justement fait remarquer qu'il était « mis en examen » car les syndicats avaient signé un accord avec la CPAM nous dispensant de la formalité de la DEP. « Si la Caisse avait accepté mes devis (DEP) en 2007 (vous avez bien lu, 2007 NDLR) je ne serais pas là à perdre mon après-midi, je travaillerais ».
- 4) Le comble a été atteint quand un administrateur de la Caisse a dit que « finalement une amende de 1 600 € ce n'était rien du tout ». C'était le représentant des professions libérales au CA de la CPAM !!!!!

La coupe a été pleine quand j'ai vu, de mes propres yeux, mes confrères représentant les autres syndicats essayer de diminuer les punitions.

J'avais mieux à faire, je me suis levé, j'ai démissionné poliment, et suis parti soigner mes patients.

T.A. 17/11 en arrivant au cabinet.

Oui, je sais j'ai écrit trop souvent qu'On dans ce billet d'humeur, mais ce sont Eux qui m'ont mis de mauvaise humeur.

# Le doigt de savoir

## Les maisons de santé

Le 19 janvier 2010, le Pr. VALLANCIEN a remis à ses commanditaires la Ministre de la Santé, la Secrétaire d'État à la politique de la ville, le Secrétaire d'État à l'aménagement du Territoire, le rapport intitulé : « Bilan des Maisons et pôles de Santé, et les propositions pour leur déploiement ». Ce sujet était bien versé au titre 2 « Accès de Tous à des soins de qualité » du projet de Loi HPST.

Le Pr. VALLANCIEN propose une création massive de structures qu'il appelle « Les futures Églises de demain » pour lesquelles il espère un maillage national maîtrisé et le respect de plusieurs critères de labellisation. L'exercice professionnel à lieu « sous le même toit ». Seront exigés la continuité et la permanence des soins, la mise en place d'un dossier médical partagé du patient, un nouveau mode de rémunération, et la participation à un réseau de télé-médecine.

Pour la mission, la volonté de favoriser l'émergence de structures ambulatoires de premier recours en alternative à l'exercice isolé, doit révéler la fragilité juridique et financière actuelle. Les maisons de Santé, par la combinaison de statuts multiples rendent pour l'instant, le montage des dossiers difficile. Fiscalement des difficultés subsistent, d'autre part, la rémunération à l'acte ne permet pas de valoriser les nouvelles missions, ni d'adopter un cadre souple de répartition entre professionnels des ressources financières. Des modes de financement éclatés ainsi que des aides à l'ingénierie de projet en insuffisance, ralentissent la marche en avant. L'archaïsme du système d'information et l'impossibilité juridique de pouvoir disposer d'un dossier du patient unique et partagé, ajoutent aux difficultés générales.

En réponse à ces difficultés, la mission propose sept mesures exigeant un investissement utile pour l'intérêt public et pouvant être rapidement amorti par les économies réalisées grâce à une pratique professionnelle améliorée :

### Identifier un cadre pour les exercices pluriprofessionnels :

Une marque collective « Maison de Santé » est préconisée afin de valoriser les structures ambulatoires qui respecteront dans le futur un cahier des charges national qui reste à créer et dont le projet de santé aura été validé comme c'est l'usage, par l'ARS.

### Adopter un nouveau cadre juridique :

Il y a nécessité à créer un statut juridique spécifique, autorisant la perception de subventions et leur répartition entre professionnels, dans un cadre non lucratif. On pourrait emprunter à un statut associatif, à un groupement de coopération sanitaire, ou encore appeler à la création d'une « Société Maison de Santé ».

Le recours à la Loi sera nécessaire pour autoriser le partage d'un « dossier patient » informatisé.

La mission propose de permettre au patient d'adhérer à une Maison de Santé plutôt que de choisir un médecin traitant.

par Marc MICHEL

### Promouvoir de nouveaux modes de financement :

Au-delà des expérimentations conduites au titre de l'article 44 de la LFSS 2008, dans le cadre des nouveaux modes de rémunération, la mission souhaite une nouvelle impulsion. L'exercice infirmier est particulièrement ciblé, car son mode de rémunération actuel n'incite pas à travailler au sein des structures.

La mission préconise la création d'un fond national pérenne pour le financement d'aides au démarrage, à l'informatisation et à l'investissement.

### Accompagner les professionnels :

Une mission d'appui placée au niveau du Conseil National de Pilotage des ARS permettrait d'exercer un Conseil stratégique et politique ainsi que l'animation d'un réseau régional. Chaque région aura son guichet unique dont les compétences intègreraient l'accompagnement de projets et la coordination des financements.

### Engagements autorités publiques et professionnels de Santé :

La validation par l'ARS du projet de santé et du projet professionnel ouvrira Droit aux aides publiques, de façon graduée en fonction des spécificités locales. L'ARS évaluera les structures.

### Répondre aux attentes :

Il conviendrait d'encourager un cadre contractuel entre ARS et Collectivités Territoriales pour développer les exercices pluri-professionnels. La mission préconise pour ce qui touche à la politique de la ville et au plan Espoir Banlieues, le lancement d'un appel à projet incitatif et spécifique ouvert à toutes les formes de groupements pluri-professionnels, y compris les centres de Santé.

### Reconnaître ces structures comme lieux de formation :

Pour diffuser la connaissance de l'exercice coopératif. La mission souhaite que les Maisons de Santé deviennent des terrains de stages privilégiés, ainsi que des lieux favorables d'exercice des Universitaires de Médecine Générale. Cette disposition commande la reconnaissance d'un réel statut de maître de stage concernant l'ensemble des professionnels.

### Les professions de Santé les plus représentées au sein des Maisons de Santé sont :

Les Médecins Généralistes	: 34 %
Les Infirmiers	: 28 %
Les Masseurs Kinésithérapeutes	: 14 %



# Colloque 5 Juin 2010 à CASSIS

## La douleur en médecine traditionnelle Chinoise : une approche interdisciplinaire



S.N.M.A.F. & G.E.R.A.

Avec la participation des organismes professionnels de chaque discipline (GETA, ARKCM...)

Comité scientifique sous la présidence de Mr Renaud Muselier Ancien Ministre, Vice Président de la Commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée Nationale, médecin coordinateur de la Clinique Saint Martin spécialisée dans la rééducation et la réadaptation fonctionnelle et neurologique.

**9 H Ouverture de la Journée en présence de Mme le Maire de Cassis, de Mr professeur ZATTARA président ODM 13, Mr René COURATIER président OMK et des responsables des Ordres Infirmiers, Sages Femmes, Dr Michel FAURE président syndicat National Médecins Acupuncteurs.**

**Douleurs et Médecine Traditionnelle Chinoise 9 H 15 10 H 15**

- Douleur et acupuncture : état de l'évaluation: Drs Olivier Goret (La Garde), Johan Nguyen (Marseille).
- Place de l'acupuncture dans la prise en charge pluridisciplinaire des douleurs chroniques. Résultats d'une enquête de satisfaction auprès des patients du Centre d'Evaluation et Traitement de la Douleur (CHU Nantes): Dr Yunsan Méas.
- Douleurs en rhumatologie : Dr Jean pierre Dartigues (CHU Toulouse).
- Intrication des pathologies psychiatriques dans la douleur chronique et travail de l'acupuncteur : Christine Hudelot (Nice).
- Avec la participation du Dr Patrice Rat.

**Douleurs en Gynéco obstétrique 10 H 15 à 11 H**

- Douleurs et accouchement, épisiotomie, engorgement mammaire, algies de la femme enceinte : Mme Annabelle Lambert (La Garde).

**Diététique Chinoise 11 H à 11 H 15**

- Diététique Chinoise dans les douleurs articulaires : Mme Emmanuelle Gatineaud.

**Douleurs et Massages Chinois 11 H 45 à 12 H 45**

- Douleur et déontologie : Mr René Couratier (Président de l'ordre des masseurs kinésithérapeutes).
- Rôle de la circulation du sang, de la respiration et du mouvement : Mr Gérard Archanges, (Président de L'institut de Formation Massages Chinois). Le Massages Chinois.
- « Douleurs et cicatrices traités par Champs Magnétiques : influence énergétique de l
- Le Tuina par Mmes C Legrand et A J Pratelli : les grands principes de mass a cicatrice nociceptive située sur un méridien »
- CJ Briquet & Yves Meyer ARKCM « Douleurs et cicatrices traités par Champs Magnétiques : influence énergétique de la cicatrice nociceptive située sur un méridien » CJ Briquet & Yves Meyer ARKCM « association pour la recherche en Kinésithérapie sur les champs magnétiques ».

- Ateliers Après Midi 14 H 15 à 15 H 45

**Salle sous commission 1 : Association pour la recherche en Kinésithérapie sur les Champs Magnétiques**

**Salle sous commission 2 : Massages Chinois – Tuina atelier pratique avec Mmes Claudine Legrand & Anne joelle Pratelli Masseurs Kinésithérapeutes DE**

**Rotonde : Ateliers avec les Sages Femmes**

**Terrasse : Douleurs et *taiji-qigong* Dr Claude Pernice (Aix-en-Provence).**

**Salle principale : Banque de données acudoc2 ou Gérard Archanges Président IFMC**

**Table ronde 16 H à 17 H Quel avenir pour l'interdisciplinarité ?**

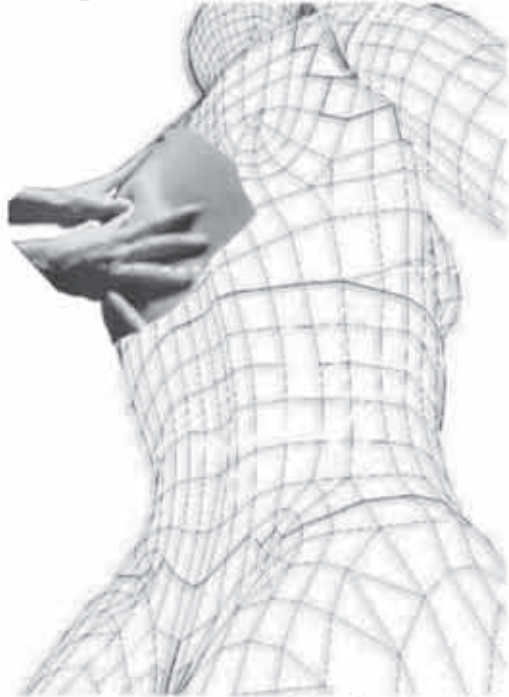
Table ronde en présence de Mrs René Couratier (président de l'Ordre des masseurs Kinésithérapeutes), Mmes Anne-marie Curat (Ordre des Sages Femmes), Pascale Ressouche (syndicat Sages femmes), Mrs Jean Maugein et Gilbert Legrand (Ordre des podologues), Drs Patrick Aubé (président Honneur SNMAF), Michel Fauré (président SNMAF), Christian Jeambrun (spécialisé en rééducation fonctionnelle, président Syndicat des Médecins Libéraux) et Mr le professeur Zattara (président départemental BDR de l'Ordre des Médecins)

**Inscription – Renseignements** Dr Michel FAURE ☎ 04 42 01 73 15 [drmichelfaure@aol.com](mailto:drmichelfaure@aol.com),

Dr Olivier GORET ☎ 04.94.75.48.32. [goret.olivier@wanadoo.fr](mailto:goret.olivier@wanadoo.fr)

**Frais d'inscription 90€ et repas 40€.**

Les journées mains libres



Les rendez-vous de la prévention  
**En kinésithérapie**  
Du 1<sup>er</sup> juin 2010 au 19 juin 2010

# PRÉSENTATION DES JOURNÉES MAINS LIBRES

A l'attention des  
organisations et de la presse  
professionnelles

## LES OBJECTIFS :

- Promouvoir l'exercice de la masso-kinésithérapie auprès du public.
- Se présenter comme une profession de santé de première intention, autonome.
- Démontrer la pertinence de nos techniques.

## L'OPÉRATION SE DÉROULE EN DEUX TEMPS.

### 1-Un temps de sollicitation auprès des professionnels :

Cette étape a débuté par un multi-postage e-mailing vers 33 000 comptes et sera suivi par d'autres durant 1 mois sous différentes formes.

Nous sollicitons aussi tous les réseaux habituels, syndicaux et presse professionnelle auxquels est destiné le présent document.

Le relais au professionnels s'opère via un site dédié:

<http://www.preventionmk.fr/mainslibres/>

Sur ce site, les informations minimales sur le cadre de la campagne, un forum, la liste des participants et bientôt, d'autres informations liées à la prévention.

Ce premier temps va fixer le taux de participation et conditionner la suite. Il se déroulera durant un mois et demi.

Un routage courrier classique est prévu, financé, soit par l'ensemble des représentants de la profession, soit par des enseignes privées.

Un suivi de la participation



Grace a une technologie innovante du site dédié aux MK, chaque inscrit est géocodé. En plus d'une liste et de filtres de recherche, la carte de France sera la même sur le site grand public afin de permettre une meilleure localisation des participants.

# LES JOURNÉES MAINS LIBRES

## Qui mieux que vous pourrait valoriser ses compétences ?

## Qui mieux que l'ensemble des praticiens de terrain pourrait représenter tous les professionnels ?

Face à la dégradation orchestrée de notre exercice, et aux menaces que font peser les technocrates comptables sur l'accès aux prestations de masso-kinésithérapie envers un public désinformé, nous avons décidé de réagir collectivement.

Masseurs-kinésithérapeutes issus de tous horizons, nous avons décidé de fédérer l'énergie de tous les professionnels pour promouvoir notre exercice et en démontrer la pertinence.

Trois semaines durant, du 1<sup>er</sup> juin 2010 au 19 juin 2010, nous vous invitons à réserver des plages horaires pour accueillir gratuitement le public demandeur en conseils, bilans, soins de prévention pouvant ou non l'orienter sur le choix de la masso-kinésithérapie.

Il ne s'agira pas d'emboliser votre cahier de rendez-vous, mais de choisir des moments de disponibilité pour participer à cette action collective.

Le public, tout comme chacun d'entre vous, aura accès à la liste des participants sur notre site internet et à leurs coordonnées.

Nous utiliserons tous les moyens de communication à notre disposition: TV, radios, presse écrite, internet, affichage dans les cabinets etc...

Il va sans dire que le succès de cette opération passe par l'adhésion d'un maximum de professionnels conscients qu'eux, et eux seuls, peuvent peser sur l'avenir de notre profession.

La réussite d'un tel projet sera un message fort en direction des pouvoirs publics. Elle leur signifiera que les masseurs-kinésithérapeutes, éclairés et compétents, peuvent être dans leur domaine des praticiens de première intention. Ils démontreront que, loin d'être des fauteurs de "trou", ils sont préventivement et curativement des facteurs d'économie pour notre système de santé.

"Kinésithérapeutes aux mains libres", rejoignez-nous pour montrer votre savoir-faire.

Nous nous occupons de le faire savoir.

## Un temps pour l'interface publique

La source d'information de la campagne sera le site grand public :

<http://www.preventionmk.fr>

Toutes les interfaces publiques seront contactées et un document sur l'opération leur sera fourni.

### Les médias et relais :

- Les télévisions
- Les journaux spécialisés
- Les radios
- Les caisses de l'assurance maladie et les mutuelles
- Le ministère de la santé
- Les instances médicales
- Les mairies

Le taux de participation, les objectifs, les informations relatives au réseau des cabinets participants seront communiquées courant mai 2010.

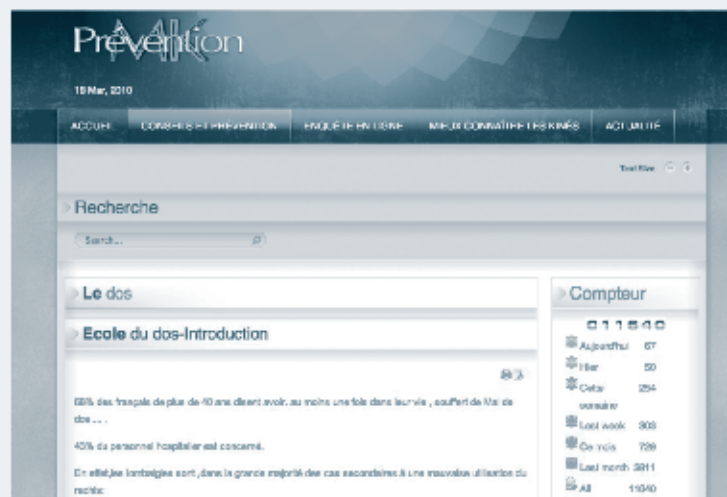
Ces suites dépendent évidemment des résultats du premier temps, raison pour laquelle nous vous sollicitons, pour que l'effort commun de communication donne à la profession toutes ses chances.

D'avance, merci

### Un site destiné au grand public

Ce site sera le prolongement de la relation entre le patient et son masseur-kinésithérapeute. Il est réalisé et géré par des masseurs-kinésithérapeutes soucieux du suivi et de l'information de leurs patients.

Vous y trouverez des articles supports à la prévention, de l'actualité, «la promotion des journées mains libres» avec la recherche de praticiens participants.



# MARC VIARD ASSURE LE QUOTIDIEN

REVUE DE PRESSE LE 22 MARS 2010

LE QUOTIDIEN DU MEDECIN 07 JANVIER 2010

## FACE AUX « NOUVELLES CHARGES » LES MUTUELLES DEVRAIENT AUGMENTER DE 5% LEUR COTISATION EN 2010

Hausse mécanique des dépenses de santé, augmentation du forfait hospitalier de 2 euros, augmentation des consultations de la grippe A, ponction d'un milliard d'euros sur le chiffre d'affaire l'an dernier. « Les complémentaires ne peuvent faire autrement qu'augmenter les prix » affirme le président de la Mutualité Française J.P. Davant « le vrai problème c'est de réorganiser notre système, de mieux maîtriser les dépenses ».

LE QUOTIDIEN DU MEDECIN 20 JANVIER 2010

## CUMUL PENSION D'INVALIDITE ET REVENUS : JUSQU'A 65 ANS

Grâce à un aménagement de la loi à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2010, la substitution d'une pension d'invalidité ne sera plus automatique à 60 ans : la pension devra être versée jusqu'à la date à laquelle l'assuré fera liquider sa retraite et au plus tard jusqu'à 65 ans.

LE QUOTIDIEN DU MEDECIN 21 JANVIER 2010

## UNE DECISION DE L'ASSURANCE MALADIE : LES FEUILLES DE SOINS PAPIER SERONT TAXÉES EN AVRIL

A partir d'avril, les praticiens qui ne télétransmettent pas devront s'acquitter d'une contribution de 50 cts par feuille papier au delà d'un seuil de 25 % .Les caisses d'assurance maladie reçoivent 1.1 milliards de demandes de remboursement dont 150 millions de feuilles de soins. Le traitement d'une feuille de soins papier coûte 1,74 euros à la Sécu contre 27cts pour une feuille de soins électronique, la disparition totale de feuilles de soins papier ferait économiser 200 millions d'euros par an.

LE QUOTIDIEN DU MEDECIN 27 JANVIER 2010

## SECURITE SOCIALE :WOERTH REVE D'UN ONDAM A ....2%

Le ministre du budget Eric WOERTH a déclaré lors d'une émission Le Grand Jury RTL, Le Figaro, LCI " l'assurance maladie, aujourd'hui, progresse de plus de 3% par an. Peut-être faut-il aller plus loin. Peut être doit-on aller à 2 % " .

LE QUOTIDIEN DU MEDECIN 28 JANVIER 2010

## ORDRE PROFESSIONNELS : LES INFIRMIERS MANIFESTENT A PARIS

Quelques centaines d'infirmiers, d'infirmières se sont rassemblés mardi à Paris, devant le ministère de la Santé, à l'appel de leurs syndicats, pour dénoncer la mise en place d'un ordre professionnel instauré par une loi de 2006, sur le modèle de l'Ordre des Médecins. Ils soulignent que les élections l'an dernier au sein de l'Ordre n'avaient mobilisé que 12 % des infirmiers.

LE QUOTIDIEN DU MEDECIN 05 FEVRIER 2010

## SALAIRE OU RETRAITE : LES INFIRMIERES DEVRONT CHOISIR EN JUIN

Les infirmières devront individuellement choisir à partir de juin et dans un délai de 6 mois entre une meilleure revalorisation de

2000 euros net par an ou le maintien de leur droit à la retraite à 55 ans. Selon un protocole d'accord consacré aux conséquences de la reconnaissance du diplôme d'infirmier au niveau licence. Cette reconnaissance sera automatique pour les étudiants qui ont commencé leurs études à partir de 2009, ce qui leur vaudra à partir de 2012 d'être en catégorie A de la fonction publique hospitalière, la plus élevée, et non plus en catégorie B.

LE QUOTIDIEN DU MEDECIN 09 FEVRIER 2010

## COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS : L'ARRETE PUBLIÉ ALARME LES ORDRES

Les représentants des conseils nationaux de l'Ordre des pharmaciens, sages-femmes, masseurs kinésithérapeutes, pédicures-podologues, chirurgiens-dentistes, infirmiers et médecins dénoncent à l'unisson « le non sens d'un arrêté » publié le 15 Janvier qui fixe la procédure pour mettre en place la coopération entre professionnels de santé. Les Ordres qui n'ont pas été consultés réclament la révision pure et simple de ce texte. Le motif est clair : la qualité et la sécurité des soins ne leur semblent plus assurées.

LE QUOTIDIEN DU MEDECIN 10 FEVRIER 2010

## LE RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES : CARTE VITALE. UNE REUSSITE MAIS TROP DE MEDECINS OUI FREINENT :

Le dispositif SESAM VITALE n'a pas atteint son plein potentiel. De trop nombreux professionnels de la santé sont encore réfractaires et 150 millions de feuilles papier en 2009 ont généré une dépense évitable de 200 millions d'Euros.

En 2008 - 2009 : 41% des Spécialistes, 27 % des Généralistes, 24 % des dentistes, 22 % des infirmiers et 20 % des Kinés n'émettaient encore aucune F.S.E.

LE QUOTIDIEN DU MEDECIN 18 FEVRIER 2010

## LI SANTE : LES ETUDIANTS DANS LA RUE

La Fédération nationale des étudiants en kinésithérapie (FNEK) appelle à une journée de mobilisation parisienne le 9 mars. Les étudiants veulent intégrer la LI Santé. Effective dès la rentrée prochaine entre première année d'étude commune concerne la médecine, la pharmacie, l'odontologie et la maïeutique ; les étudiants kinés demandent que soit créé pour eux une cinquième filière au sein de la LI. De plus la FNEK demande un grade de master pour le Diplôme d'Etat de Masseur Kinésithérapeute.

LE QUOTIDIEN DU MEDECIN 02 MARS 2010

## ASSURANCE-MALADIE : DEPENSE EN HAUSSE DE 3,4 % EN JANVIER

Selon les chiffres de l'assurance maladie, les dépenses du régime général ont progressé de 3,4 % en janvier 2010 par rapport à la même période de 2009. Si les remboursements des soins de ville augmentent de 4%, les remboursements des soins médicaux et dentaires baissent 1,5%. Les dépenses des kinés sont restées stables, les soins infirmiers progressent de 12,5 % et les indemnités journalières de 8.7 %.

COMPLEMENTAIRE  
SANTÉ

GRUPE  
PASTEUR  
MUTUALITE



# Pour 2010 Augmentation

0<sup>3€</sup>

Pour plus d'informations  
[www.gpm.fr](http://www.gpm.fr) ou **0 810 229 505**

0 810 229 505  
Prix d'un appel local

Les mesures de réduction de dépenses de santé sont une des priorités de la Stratégie Nationale de Santé. Elles sont inscrites dans le Plan National de la Sécurité Sociale (PNS) continuant de s'appliquer.

AGMF Prévoyance - Union soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité  
RNM n°772 000 240 - 24 Boulevard de Courcelles 75009 Paris cedex 12

## RÉFÉRENTIELS EN KINÉSITHÉRAPIE ET MUTUELLE COMPLÉMENTAIRE. PARTICIPATION DE L'UNOCAM AUX NÉGOCIATIONS CONVENTIONNELLES :

*Le mépris du droit et de l'humanisme au service de mauvais comptes.*

Selon le rapport de la Cour des Comptes de septembre 2008, l'assurance maladie complémentaire contribuait en 2006 pour 13 % des dépenses de santé (77% étaient pris en charge par le régime obligatoire et 8,6% restaient à la charge des ménages).

MAIS SUR LES 13 % A LA CHARGE DES MUTUELLES, LA PART DES SOINS HOSPITALIERS NE REPRESENTE QUE 4,1%.

Ceci explique la pression sur les dépenses libérales de kinésithérapie qui sont prises en charge à 40 % en soins de ville par les mutuelles et PRISES EN CHARGE à 100 % PAR LA SECU EN SOINS POST OPERATOIRES SI LE PATIENT EST HOSPITALISE DANS UN SERVICE DE SOINS DE SUITE, DONC 0 % POUR LES MUTUELLES dans ce dernier cas !

Toutes les mutuelles complémentaires ne participent pas à l'UNOCAM. L'AGMKF, Association Générale des Masseurs Kinésithérapeutes de France, mutuelle complémentaire de santé pour les professionnels de santé, affiliée au Groupe Pasteur Mutualité, n'est pas membre de l'UNOCAM.

L'AGMKF composée de professionnels libéraux mais aussi salariés, a participé aux cotés du Conseil National de l'Ordre des MK, au colloque du Groupe Pasteur Mutualité sur le vieillissement de la population (cf: les lettres de l'Ordre n° 21 et 22) , et elle sait, car ses membres, masseurs kinésithérapeutes, sont des acteurs de terrain au quotidien, que les référentiels en fonction de l'âge du patient, s'apparentent à de la discrimination : " aucune personne ne peut faire l'objet de discriminations dans l'accès...aux soins " (chapitre préliminaire du Code de la Santé Publique, droits de la personne).

L'AGMKF sait que la Cour de Justice de l'UE a rendu 3 arrêts successifs (janvier 2010) en matière de discrimination par l'âge, (principe qui découle de la Charte des droits fondamentaux, art 21).

L'AGMKF sait que la Constitution de 1946, dans son préambule, art 11 : « garantit à tous...et aux vieux travailleurs, la protection de la santé... »

L'AGMKF sait que selon le CSP art L1110-1 : « Les professionnels...contribuent...à...garantir l'égal accès aux soins de chaque personne nécessitée par son état de santé... »

L'AGMKF connaît bien la profession de MK et sait que son décret de compétences (n° 98-879 du 8 octobre 1996 modifié le 27 juin 2000) précise que le kinésithérapeute établit un bilan avec : «les objectifs de soins, le choix des actes et des techniques qui lui paraissent le plus approprié », ceci repris dans la NGAP octobre 2000 : « ...description du protocole thérapeutique mis en œuvre...choix des actes... nombre et rythme des séances... »

L'AGMKF sait qu'en réalité les MK font faire des économies à la SECU en permettant le maintien de nos anciens à domicile, plutôt qu'en les institutionnalisant ou en les hospitalisant.

L'AGMKF au sein de GPM a une vraie connaissance des professionnels de santé que nous sommes, mais aussi des affiliés et patients que nous serons, et à qui on va, demain, refuser des soins en raison de référentiels opposables, qui bafouent les fondements de notre droit, de notre constitution et de notre république, pour lesquels se sont battus nos anciens.

Cette information faite, libre à vous de choisir, et ainsi d'adhérer à une mutuelle membre de l'UNOCAM qui veut limiter l'accès aux soins, de façon purement comptable.

Cette information faite, libre à vous d'éclairer vos patients sur un avenir d'où ils seront exclus comme patients, pour cause de « vieillesse ».

Si vous souhaitez nous rencontrer, nous serons présents sur le GICARE 2010 en partenariat avec la CNKE, Compagnie Nationale des Experts Kinésithérapeutes (qui forme à l'expertise judiciaire et d'assurance).

Michel BAUDELET MKDE  
Secrétaire Général de l'AGMKF.

# FORMATIONS DE MASSAGE CALIFORNIEN

## 25 ans d'expérience pédagogique

Un réseau de 2500 masseurs kinésithérapeutes  
référencés sur le site :



[www.massage-californien.com](http://www.massage-californien.com)



### BIEN-ETRE, RESTRUCTURATION, PLAISIR ET EMOTION

- Le massage californien traite l'homme dans sa globalité et réconcilie le corps et l'esprit.
- Il aide la personne à se détendre et à se centrer sur elle même.
- Sa composante globaliste, émotionnelle et sa remise en harmonie du schéma corporel en font une technique très demandée en complément de traitement thérapeutique.
- Tout travail de restructuration globale du corps devrait intégrer le massage californien.

### Massage global relaxant à l'huile

Enseignant : P. Foury, M.K D.E

- 14 h de pratique, une heure de marketing,
- DVD et polycopié fournis
- droit d'utilisation du logo
- possibilité de prise en charge formation continue
- à l'issue du stage, inscription sur le site [www.massage-californien.com](http://www.massage-californien.com)

**Le massage Bien-être est thérapeutique et le thérapeutique entraîne le Bien-être**

#### DATES 2010

TOULOUSE 30 et 31 JANVIER  
CAEN 6 et 7 FEVRIER  
ANNECY 21 et 22 MARS  
MARSEILLE 26 et 27 MARS

NANTES 5 et 6 JUIN  
LILLE 18 et 19 JUIN  
PARIS 20 et 21 JIN

LYON 11 et 12 SEPTEMBRE  
COLMAR 17 et 18 SEPTEMBRE  
GRANDE MOTTE 24 et 25 OCTOBRE  
BIARRITZ 30 et 31 OCTOBRE

TOURS 27 et 28 NOVEMBRE  
PONTIVY 4 et 5 DECEMBRE  
PARIS 18 et 19 DECEMBRE

P. FOURY - BP81 - 56303 PONTIVY - Tél. 02 97 25 13 84 - Portable 06 11 13 73 93

# C.E.K.C.B.

Le top de  
la formation  
continue  
dans l'Ouest

#### • KINESITHERAPIE ANALYTIQUE

Mr Sohier

#### • MANIPULATIONS STRUCTURELLES

J. F. Terramorsi

#### • LES CHAINES MUSCULAIRES

L. Busquet

#### • METHODE Mc KENZIE

G. Sagj

#### • SHIATSU

OSTEOPATHIE CONCEPT

P. Santero

#### • ORTHOPRACTIE

J. L. Safin

#### • THERAPIE MANUELLE

NEURO DYNAMIQUE

J. De Laere

#### • OUVERTURE DE VOTRE

ECOLE DU DOS

G. Moisan

#### • RAISONNEMENT CLINIQUE

J. De Laere

#### • KINESITHERAPIE RESPIRATOIRE

G. Postiaux

#### • GYMNASTIQUE

HYPOPRESSIVE

M. Caufriez

#### • REEDUCATION PELVI

PERINEALE

S. Sapin

#### • EDUCATION PERINEALE

ET ABDOMINALE

B. de Gasquet

#### • L'ABDOMINOLOGIE

B. de Gasquet

#### • MICROKINESITHERAPIE

P. Benini, D. Grosjean, E. De Rycke

#### • MEDIATION SINOKINETIQUE

Wilfrid Delamer

#### • DOULEURS ET DYSFONCTIONS

CRANIO FACIALES

J. De Laere

#### • REEDUCATIONS DES

FONCTIONS ORO FACIALES

M. Fournier

Consulter tous les stages  
du CEKCB sur Internet  
<http://www.cekcb.fr>



#### • KINE ENERGETIQUE

J. M. Demelt

#### • TRIGGERS POINTS MYOFASCIAUX

J. De Laere

#### • REFLEXOLOGIE DIAGNOSTIQUE ET THERAPEUTIQUE

B. Pionnier

#### • ETIOTHERAPIE REFLEXE DU PIED

G. Boitout

#### • D.L.M. DYNAMISATION VASCULO TISSULAIRE MANUELLE

J. de Micas

#### • MASSAGE CHINOIS

C. Rouillet

#### • MASSAGE ASSIS

C. Rouillet

#### • MASSAGE MERIDI LINE

J. Schischke

#### • MASSAGE CALIFORNIEN

P. Foury

#### • K TAPING

J. Schischke

Cercle d'Etude en Kinésithérapie Centre Bretagne

1, rue Sénéchal de Kercado - 56 300 PONTIVY - Tél. 02 97 25 13 84 - Fax 02 97 25 66 15 - [cekcb@wanadoo.fr](mailto:cekcb@wanadoo.fr)

# Massage Meri Di Line : le Qchi Line

**La thérapie pour une régénération rapide  
la préparation du corps pour tout autre thérapie**

Une technique venue du Japon , un massage complet de 60 minutes où vous serez initié à l'anatomie des méridiens selon la médecine traditionnelle japonaise afin d'harmoniser les flux énergétiques de ces méridiens, revitaliser les tissus et réduire la douleur des patients.

**Vos intervenants :** Professeur Ehrenreich et Jenny Schischke (MK.D.E)

3 sites au choix

**Les 30 Avril - 1<sup>er</sup> et 2 Mai 2010 à Salon de Provence**

**Les 11 - 12 - 13 juin 2009 à Pontivy**

**Les 3 - 4 - 5 septembre 2010 à Lille**

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

**Un Massage japonais :** un massage complet de 60 minutes

C'est une technique révolutionnaire qui a été développée il y a une vingtaine d'année par l'acuponctrice Michiko Matsunaga dont le but était de contrôler la forme et le poids du corps.

Le meridiline Therapy est une méthode de rectification du flux énergétique contenu dans les méridiens du corps. Elle revitalise la fonction homéostatique et rééquilibre le corps, ce qui a pour conséquence de retrouver son corps d'origine, de régénérer la peau et de contrôler son poids.

Si on regarde le corps humain comme étant une « tensegrite »(structure de tensions), on s'aperçoit que Meridiline Therapy contrôle son équilibre d'énergies en agissant directement sur le réseau de méridiens.

Une autre caractéristique extraordinaire que présente Meridiline Therapy est le fait que le thérapeute soit capable de ressentir lui même les effets du traitement pendant son travail.

Bon nombre de thérapeutes Meridiline ont en effet rapporté s'être sentis moins fatigués après avoir traité longuement un patient. Mieux encore, certains d'entre eux proclament s'être sentis revigorés et plein d'énergie.

**Pour tous renseignements, contacter :**

**Patrick FOURY - B.P 81 - 56300 PONTIVY - Tél. 02 97 25 13 84**

# Pourvu qu'on soit livresque

## TAXI

*Khaled Al Khamissi chez Acte Sud*

Un petit chef d'oeuvre à consommer sans modération. Une suite de 52 cours échanges avec des chauffeurs de taxi du Caire qui permettent de découvrir les problèmes du petit peuple égyptien. Des brèves de compteur en quelque sorte !

## BRÈVE HISTOIRE DES FESSES

*Jean-luc Hennig Chez zulma Diffusion Seuil*

Journaliste à Libération ce polémiste de grande culture nous fait découvrir les fesses à travers les âges. Un grand moment à ne pas rater, bref, un livre culte !

## VENDETTA

*R.J. Ellory Chez Sonatine-éditions*

Ce grand spécialiste de la mafia américaine ne vous laissera aucun moment de répit dans ce thriller haletant jusqu'à la dernière ligne. Ames sensibles, s'abstenir.

## LES DESARROIS DE NED ALLEN

*Douglas Kennedy Chez Pocket*

Nous retrouvons dans ce Kennedy, tous les classiques d'un grand thriller, mais traités avec une légèreté qui renforce encore l'immoralisme de la chute. Si vous aimez David Lodge, plongez sans craintes dans l'univers de Kennedy.

# La louarme à l'œil

**Colbert :** Pour trouver de l'argent, il arrive un moment où tripoter ne suffit plus. J'aimerais que Monsieur le Surintendant m'explique comment on sy prend pour dépenser encore quand on est déjà endetté jusqu'au cou .

**Mazarin :** Quand on est un simple mortel, bien sûr, et qu'on est couvert de dettes, on va en prison. Mais l'État... L'État, lui, cest différent. On ne peut pas jeter l'État en prison. Alors, il continue, il creuse la dette ! Tous les États font ça.

**Colbert :** Ah oui ? Vous croyez ? Cependant, il nous faut de l'argent. Et comment en trouver quand on a déjà créé tous les impôts imaginables ?

**Mazarin :** On en crée d'autres.

**Colbert :** Nous ne pouvons pas taxer les pauvres plus qu'ils ne le sont déjà.

## L'HOMME QUI SOURIAIT

*Hennig Mankel Points policier*

Retrouvons ce très réaliste Wallander dans les froidures de la Suède. Les atmosphères des enquêtes nordiques baignent dans une déprime générale assez réjouissante, bien qu'elles ne vous incitent pas à passer vos vacances en ces lieux.

Surveillez les programmes de la 4, vous y retrouverez les aventures de ce flic, dans des adaptations télé parfaitement réussies.

## LA VOIX

*Arnaldur Idriason Points policier*

Grand prix de littérature policière en 2007, (vous n'avez sans doute pas raté « La femme en vert »), cet auteur Islandais, comme le précédent, campe les enquêtes de son commissaire Erlendur Sveinsson, lui aussi torturé par ses démons intérieurs, dans les froidures de son île.

Ces deux derniers auteurs sot incontournables, une fois l'effort fait de déchiffrer les noms propres de leurs personnages !

Extrait d'une conversation entre Colbert et Mazarin sous LOUIS XIV

**Mazarin :** Oui, c'est impossible.

**Colbert :** Alors, les riches ?

**Mazarin :** Les riches, non plus. Ils ne dépenseraient plus. Un riche qui dépense fait vivre des centaines de pauvres.

**Colbert :** Alors, comment fait-on ?

**Mazarin :** Colbert, tu raisones comme un fromage (comme un pot de chambre sous le derrière d'un malade) ! il y a quantité de gens qui sont entre les deux, ni pauvres, ni riches... Des Français qui travaillent, rêvant d'être riches et redoutant d'être pauvres ! C'est ceux-là que nous devons taxer, encore plus, toujours plus ! Ceux là ! Plus tu leur prends, plus ils travaillent pour compenser... C'est un réservoir inépuisable.

**Il faut juste transférer de 4 siècles mais effectivement rien n'a changé dans ce monde...**

# La pierre à Briquet

par Claude Briquet

## Équilibre alimentaire

On dit que chaque jour nous devons manger une pomme pour le fer et une banane pour le potassium.

Une orange également, pour la vitamine C et une tasse de thé vert sans sucre pour prévenir le diabète.

Tous les jours nous devons boire deux litres d'eau (oui, et puis aller faire pipi, qui demande le double du temps que vous avez perdu pour les boire).

Tous les jours il faut boire un Actimel ou manger un yaourt pour avoir les « L. Cassei Defensis », dont personne ne sait ce que diable ils sont, mais il semble que si on n'ave pas au moins un million et demi de ces bacilles (?) chaque jour on commence à s'effiloche.

Chaque jour une aspirine, pour prévenir l'infarctus, et un verre de vin rouge, toujours contre l'infarctus. Et un autre de blanc, pour le système nerveux, et un verre de bière, pour je ne sais plus quoi. Si on les boit tous ensemble, ça peut donner une hémorragie cérébrale, mais ne vous en faites pas, parce que vous ne vous en rendez même pas compte.

Tous les jours il faut manger des fibres. Beaucoup, beaucoup de fibres, jusqu'à ce que vous réussissiez à chier un pull.

Il faut prendre entre 4 et 6 repas tous les jours, légers sans oublier de mastiquer 100 fois chaque bouchée. En faisant les calculs, on perd 5 heures pour manger.

Ah, et après chaque repas il faut se brosser les dents, après l'actimel et les fibres, brosser les dents, après la pomme, les dents, après la banane, les dents et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il vous reste 3 dents en bouche, sans oublier le fil dentaire, masser les gencives, le rinçage au plax.

Il faut dormir huit heures et travailler huit heures, plus le temps pour manger, 21. Il vous reste 3 heures, en admettant qu'il n'y a pas trop de trafic.

Selon les statistiques, nous regardons la télé 3 heures par jour. Déjà ce n'est pas possible parce que tous les jours on doit marcher au moins une demi-heure (attention : après 15 minutes, retournez en arrière, sinon la demi-heure devient une heure).

Il faut maintenir les amitiés parce qu'elles sont comme les plantes, il faut les arroser tous les jours. Aussi quand vous allez en vacances, je suppose.

De plus, il faut se tenir informé et lire au moins deux journaux et quelques articles de revue, pour une lecture critique.

Ah ! il faut faire l'amour tous les jours, mais sans tomber dans la routine : il faut être innovateur, créatif, et renouveler la séduction.

Il faut aussi le temps de passer la serpillière, faire la vaisselle, laver les vêtements, et on ne parle pas du fait que vous avez un chien ou des ENFANTS ???

En bref, calculez le tout et ça vous fait 29 heures par jour.

La seule possibilité qui me vient en tête c'est de faire plusieurs choses à la fois : par exemple : vous vous douchez avec de l'eau froide et avec la bouche ouverte, comme ça vous buvez vos 2 litre d'eau par jour. Pendant que vous sortez de la douche avec la brosse à dents en bouche vous faites l'amour avec votre compagnon/e qui pendant ce temps regarde la télé et vous raconte ce qu'il voit pendant que vous passez la serpillière.

Il vous reste une main libre ? Appelez vos amis ! et vos parents, buvez le vin (après avoir appelé vos parents vous en aurez besoin). Le BioPuritas avec la pomme, vous pouvez la donner à votre compagnon/e pendant que vous mangez la banane avec l'Actimel. Et demain vous changez.

Mais s'il vous restent 2 minutes de libre, envoyez ce message à vos amis qu'il faut arroser comme une plante).

Maintenant je vous laisse, parce que entre le yaourt, la pomme, la bière, le premier litre d'eau et le troisième repas de fibres de la journée, déjà je ne sais plus où j'en suis mais je dois aller d'urgence aux toilettes.



## Qu'est ce qu'une Association Agréée ?

Les Associations Agréées ont été créées à l'initiative soit d'experts-comptables, soit d'organisations professionnelles. Elles ont pour but de :

- Vous **aider** à mieux cerner vos revenus, par une meilleure tenue de votre comptabilité.
- Vous **informer**, afin de vous permettre de satisfaire à vos obligations administratives et fiscales.
- **Surveiller** la forme, la cohérence et la concordance de vos déclarations professionnelles et documents comptables.
- Vous **alertez** sur vos difficultés économiques et financières.

## Bénéficiez d'avantages fiscaux...

**...ne restez pas seul face à vos obligations fiscales et comptables...**

**...adhérez à l'AGAPS**

**NON ADHERENT d'une Association Agréée : MAJORATION DE 25 %** du bénéfice libéral

**ADHERENT d'une Association Agréée : PAS DE MAJORATION DE 25 %** du bénéfice libéral

**En outre, si vos recettes annuelles sont < 27.000 €**, votre cotisation AGAPS peut vous être "restituée" sous forme d'une réduction d'impôt.

**Calculez votre avantage fiscal à adhérer sur notre site :** [www.agaps.com](http://www.agaps.com)

## Quelles sont les spécificités de l'AGAPS ?

Créée pour les professionnels de santé, par des membres de la profession, L'AGAPS offre des prestations spécifiques, notamment en matière d'information et de suivi, **qui vont au-delà du rôle dévolu par l'Administration**.

Chaque profession est représentée au sein des organes de direction par un membre de sa profession. En tant que praticiens, leur expérience des problèmes rencontrés au quotidien **permet d'adapter l'approche comptable et fiscale à vos conditions d'exercice**.

**Notre Association, dirigée par des professionnels de santé ne regroupe que des professionnels.**

L'importance et l'homogénéité professionnelle des praticiens qui font confiance à l'AGAPS nous permettent d'agir avec efficacité et pertinence.

### **L'AGAPS A CHOISI DE DEVELOPPER DES PRATIQUES ORIGINALES ET COMPLEMENTAIRES**

## En matière de prévention des erreurs fiscales

- Vous êtes **notre interlocuteur privilégié**, que vous soyez assisté ou non d'un conseil, dans l'établissement de vos déclarations. L'AGAPS a choisi de **ne pas tenir la comptabilité de ses adhérents** ; chaque adhérent reste ainsi libre de s'organiser comme il le souhaite et de recourir, éventuellement, aux services d'une profession spécialisée.
- L'AGAPS a élaboré des **outils spécifiques** pour ses adhérents : **registres comptables, documentations, bulletins**, etc... adaptés à chaque profession.
- Pour toute **question** comptable ou fiscale, vous pouvez nous contacter :
  - par **téléphone**, tous les jours de la semaine, de 9 h à 18 h, sans interruption, et le week-end en période fiscale,
  - par **courrier ou mail**,
  - en sollicitant un **entretien individuel**, à notre siège à Paris ou dans votre région, lors de nos déplacements. Nous nous déplaçons régulièrement dans toute la France et nous vous tenons informés personnellement.
- Afin d'effectuer l'examen de cohérence et de vraisemblance **un dossier personnalisé** vous est adressé.

Il est **spécifique** à votre profession et **reprend votre situation personnelle**.

- Si, à l'issue de cet examen, il apparaît que certaines **anomalies** ne peuvent être résolues par courrier, nous vous proposons **un entretien dans une commune, proche de votre lieu d'exercice**, que vous aurez préalablement sélectionnée. Cette pratique originale, développée par l'AGAPS, est l'occasion d'examiner ensemble vos documents comptables et fiscaux et de répondre à toutes les questions fiscales.

## En matière d'information comptable et fiscale

- Dès votre adhésion, vous recevez une **documentation fiscale** spécifique à votre profession ; des **simulations** vous permettent de commencer aisément votre comptabilité. Cette documentation est régulièrement mise à jour sur Internet, aisément consultable sur cédérom grâce aux liens hypertexte.
- Nos **bulletins de liaison** vous informent régulièrement et rapidement de l'actualité fiscale.
- Des **alertes e-mail** vous signalent nos publications et nous permettent de vous informer, sans délai, des dispositions urgentes.
- Sur notre **site Internet**, dans l'espace réservé à nos adhérents, retrouvez notre documentation fiscale et l'ensemble des informations que nous avons diffusé. Consultez nos **Flash info** (l'actualité en bref), **informations pratiques, aides** au calcul, et téléchargez toutes les déclarations et modèles d'états que vous pouvez être amenés à souscrire dans le cadre de votre activité libérale.
- Nous vous invitons à nous rencontrer, tout particulièrement la première année d'adhésion, soit pour un entretien personnalisé pour examiner vos données comptables et fiscales, soit lors de l'une de nos **réunions** d'information. Vous pouvez solliciter un **rendez-vous** dans nos locaux, à **Paris**, à tout moment, ou, si vous exercez en **Région**, lors de notre déplacement dans la ville que vous aurez préalablement sélectionnée.

## En matière de prévention des difficultés économiques et financières

Vous recevez, chaque année, **des statistiques commentées**, relatives à votre profession ou votre spécialité. Elles vous permettent de comparer votre situation à un "profil type" et sont accompagnées d'une **analyse personnalisée**.

Si besoin, nous vous alertons, lorsque votre comptabilité révèle des éléments pouvant être à l'origine de difficultés économiques et financières. Nous vous proposerons, alors, de procéder à une étude approfondie de votre situation financière, patrimoniale et économique.

## En matière de Télétransmission des Données Fiscales et Comptables (TDFC)

La transmission par voie électronique de votre déclaration professionnelle au service des impôts et auprès de notre organisme (procédure TDFC) n'est, à ce jour, accessible, en pratique, qu'aux cabinets d'expertise-comptable.

Nous avons élaboré des solutions qui permettront, à tous nos adhérents, d'utiliser cette procédure, dès la prochaine période fiscale **que vous soyez informatisés ou non**, que **vous soyez assistés d'un expert-comptable ou non**.

TOUTES NOS PRESTATIONS SONT INCLUSES DANS NOTRE COTISATION  
SI VOUS SOUHAITEZ BÉNÉFICIER DE NOS 30 ANS D'EXPERIENCE ET REJOINDRE NOS 20.000 ADHÉRENTS,

### CONTACTEZ-NOUS :

- Par courrier : 3 rue Kepler - 75781 Paris cedex 16
- Par téléphone : 01.53.67.01.01
- Par télécopie : 01.53.67.01.02
- Par internet : [www.agaps.com](http://www.agaps.com)
- Par mail : [contact@agaps.com](mailto:contact@agaps.com)

Nous pouvons également vous recevoir en rendez-vous, à notre siège à Paris ou en Région, lors de nos déplacements.

### Association de gestion Agréée des Professions de Santé

3 rue Kepler - 75781 Paris Cedex 16 - Tél : 01.53.67.01.01-Fax : 01.53.67.01.02

[www.agaps.com](http://www.agaps.com) - [contact@agaps.com](mailto:contact@agaps.com)

# UNE GARANTIE DE PRÉVOYANCE POUR NOS ADHÉRENTS

Notre syndicat a reconduit son accord partenariat avec  
Groupe Pasteur Mutualité (G.P.M.)  
Au terme de cet accord, tout adhérent à notre Syndicat  
à jour de ses cotisations est garanti en cas de décès accidentel  
à hauteur de 8 011,65 € (52.533 F)

*Vos petites annonces gratuites dans «Le courrier des adhérents»  
le sont également sur notre site internet : <http://www.SNKG.net>*

## IMPORTANT

Maître Martine DUBUS assure des permanences juridiques et fiscales à Paris.  
Pour prendre rendez-vous, contacter Philippe BOISSON au 01 47 84 76 26

## Le Syndicat National des Kinésithérapeutes de Groupe

### Barème des cotisations 2008

Sympathisants (non kinésithérapeutes).....	110 €	Groupe de quatre.....	470 €
Adhérents exerçant seul ou isolé dans un groupe.....	145 €	Groupe de cinq.....	547 €
Groupe de deux.....	275 €	Groupe de six.....	617 €
Groupe de trois.....	380 €		

### Bulletin d'adhésion

Nous, soussigné(e)s (nom(s), prénom(s)) .....

Adresse .....

..... Tél. et/ou fax .....

- sympathisant non kinésithérapeute  
 m'apprêtant à fonder un cabinet de groupe  
 exerçant seul la profession de kinésithérapeute dans un groupe  
 membres du groupe  
 exerçant seul

déclarons adhérer au S.N.K.G. et nous engageons à en respecter les statuts, et en particulier sur le point suivant :

«Un homme = Une voix au Conseil d'Administration de notre groupe, quels que soient la profession exercée ou le nombre de parts de société détenues».

Fait à ..... Signature (s) :

le .....

**TRÉSORERIE DU SNKG - 24, avenue du Président Auriol - 08000 CHARLEVILLE MEZIÈRES - Tél. 03 24 37 83 00**